Image not found or type unknown

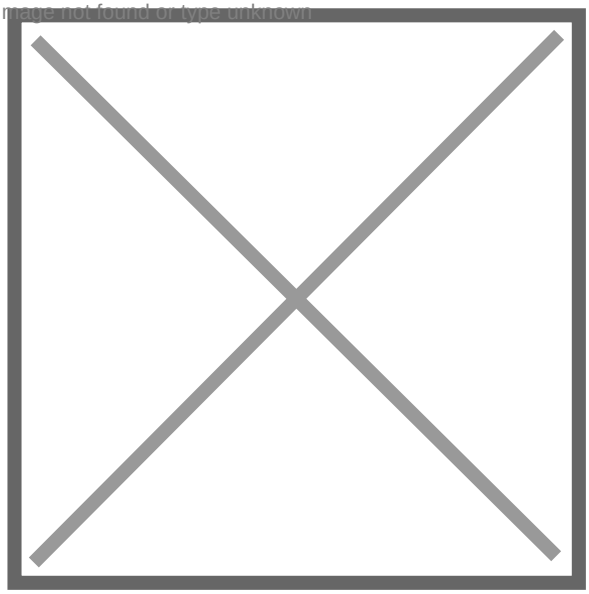

Accusations calomnieuses ma fille a accusée mon ami de viol

Par **dixis**, le **02/09/2008** à **20:57**

Bonjour,
Ma fille 12 ans a accusée mon ami de viol, tous les examens, procès verbaux et la conclusion de l'experte dévoile qu'il ai innocent comme je l'ai toujours dit.
le père de ma fille a tous fait pour la monter contre nous et il a réussi.
Mon ami est sous CJ, il n'a pas le droit de sortir du 91, mais notre amour n'a pas été détruit par ses accusations calomnieuses.
Ma question: que risque t'il d'arriver a l'un comme à l'autre?
Je vous avouerais que je vais faire le néssécaire afin de donner la garde de ma fille à son père car elle et moi ce n'est plus possible.

Par **JamesEraser**, le **02/09/2008** à **21:59**

[citation]Je vous avouerais que je vais faire le nécessaire afin de donner la garde de ma fille à son père car elle et moi ce n'est plus possible.[/citation]
C'est une bonne résolution.

[citation]Ma fille 12 ans a accusée mon ami de viol[/citation]
A l'examen médical ça se voit. Comme vous l'avez souligné, l'expertise le met hors de cause.

[citation]Mon ami est sous CJ, il n'a pas le droit de sortir du 91[/citation]
Il y a certainement d'autres allégations que le viol.

Quelles ont été les réquisitions et attendus du parquet en audience de cabinet ?
Nous répondrons à l'issue.
Experatooment

Par **dixis**, le **03/09/2008** à **16:49**

Quelles ont été les réquisitions et attendus du parquet en audience de cabinet ?

Je ne comprend pas votre question et je ne pense pas qu'il y ai eu d'autres allégations mais qu'entendez vous par là (exemples?)

Je vous remercie detous mon coeur de me répondre car je suis un peu perdu

Par **JamesEraser**, le **03/09/2008** à **21:41**

Par quels moyens et arguments le Procureur a motivé le placement sous contrôle judiciaire ?

Par autres allégations j'entends, au delà des accusations de viol qui ont été détruites par l'absence de preuves, d'autre accusations.

N'y aurait-il pas des accusations de violences en plus ?

Un CJ ne se valide pas comme ça.
Experatooment

Par **dixis**, le **04/09/2008** à **15:24**

Bonjour,

Il n'y a qu'un problème de permis de voiture suspendu depuis 2004 pour excès de vitesse et il à déja été arrêté pour produit illisite en petites quantité (1 bout de 20 euro de cannabis).

Aucunes accusations de violences quelconque. Les personnes du CJ qui le convoque sont surpris qu'il soit pas en prison le tant de l'enquête comme les autres de même situation, ils sont content de lui car il ne loupe aucuns rendez-vous et de plus il a retrouvé un emploie (intérimaire).

merci beaucoup d'éclairer ma lanterne.

Par **JamesEraser**, le **04/09/2008** à **21:51**

Eh bien je suis perplexe sur les arguments soulevés pour la mise en CJ compte tenu que les

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

examens démontrent l'absence de commission des faits reprochés.
Mais bon, s'il fait profil bas jusqu'à la manifestation de la vérité, tout devrait rentrer dans l'ordre et il n'y restera aucune trace procédurale.
Bon courage
Experatoooment

Par **citoyenalpha**, le **06/09/2008** à **14:50**

Bonjour,

Votre fille ne peut être poursuivi pour dénonciation calomnieuse toutefois suivant les interrogatoires votre mari peut être poursuivi si ces déclarations sont mensongères.

vous pouvez toujours demander la levée du contrôle judiciaire au motif qu'il n'existe aucun élément matériel pouvant confirmer les propos de votre fille.

Restant à votre disposition

Par **dixis**, le **08/09/2008** à **17:21**

Bonjour,

Tous les témoignages (procès verbaux) sont en la faveur de mon ami, mais si ont peut demander une levée du CJ, pourquoi sont avocat ne la pas demandé.

Ses enfants et son ex-femme ont été convoqués au mois d'Août, sa fille ainée leurs a même montrée une vidéo que ma fille avait fait sur le portable de son frère (à son insu) dans une position indécente, les inspecteurs du service des mineurs ont soulignés qu'elle étais folle.

Ma fille, pendant les vacances a même demandée à mon père si il valait mieux retirer sa plainte et la qu'elle a repris le collège, ses copines doivent lui poser des questions à se sujet car elle en a parler avec ma mère, celle-ci ma dit que ma fille se sentais de plus en plus mal.

mon ami et moi attendons seulement que le père de ma fille trouve un appartement afin de pouvoir l'hébèrger et en parallèle je demande une convocation auprès du juge pour enfant afin que se soit officiel, je ne veut plus avoir à faire avec elle.

Elle m'a énormément déçu, je ne sais pas si je pourrais lui pardonner un jours. Je me dit qu'elle a 12 ans, elle connait sa mère....Non....Et puis elle seras avec son père se n'est pas une personne étrangère.

Lorsque nous passerons devant le juge d'instruction celui-ci risque de lui faire la moral ou de la réprimander. Non?

Merci d'être toujours là pour me répondre car la justice ai assez complexe.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **citoyenalpha**, le **08/09/2008** à **17:29**

Bonjour,

n'oubliez pas que les avocats s'occupent de plusieurs dossiers. Il ne fait que vous représenter et vous défendre normalement au mieux de vos intérêts.

Toutefois vous pouvez tout à fait donner un mandat explicite (en l'occurence la demande de levée du contrôle judiciare) à votre avocat; celui-ci devra dans la mesure du possible bien évidemment exécuter ce mandat.

A défaut il commettra une faute professionnelle.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés